

RCS : AUXERRE

Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00003

Numéro SIREN : 351 517 347

Nom ou dénomination : 110 VIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt 426

110 VIGNE
Société par actions simplifiée au capital de 600 250 euros
Siège social : 49, route d'Auxerre, Moneteau (89470)
RCS Auxerre 351 517 347

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 juin 2017

Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 506 977,60 € de l'exercice comme suit :

- 506 977,60 € au compte de report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 5 634 175,84 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2017

Le Président
Christophe VERDOT



110 VIGNE
Société par actions simplifiée au capital de 600 250 euros
Siège social : 49, route d'Auxerre, Monéteau (89470)
RCS Auxerre 351 517 347

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires est de 5 917 424 € pour 5 487 856 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,83 % liée à la protection de la vigne pour 480 K€ et au développement de la fertilisation pour 76 K€.

Suite à la baisse de 40 % de la vendange, le chiffre d'affaires de l'activité Vigne et Cave diminue de 62 K€.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La vendange 2017 a été également marquée par les fortes gelées du printemps.

Fort heureusement, ce ne sont pas les mêmes communes de l'appellation qui ont été touchées.

D'importants travaux ont été réalisés sur le site de Chablis pour agrandir le laboratoire d'analyses œnologiques. Notre objectif est de développer les prestations œnologiques auprès des vignerons.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 30 juin 2017, date de clôture du dernier exercice.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

- Compte de résultat :

Le chiffre d'affaires s'élève 5 917 424 €.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 9 personnes.

Les traitements et salaires s'élèvent à 270 928 €.

Les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 89 643 €.

Au total, les charges d'exploitation s'établissent à 5 327 984 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 756 974 €.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 1 896 € des produits et frais financiers, ressort pour l'exercice à 758 870 €.

Le compte de résultat fait apparaître en définitive un bénéfice net comptable de 506 977,60 € que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant 506 977,60 € de la manière suivante :

- 506 977,60 € au compte de report à nouveau créditeur.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 5 634 176 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices clos.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons des délais de paiement des fournisseurs de la société. Ainsi, à la clôture de l'exercice, le solde net (crédoeurs-débiteurs) des dettes fournisseurs se décompose par date d'échéance comme suit :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu au 30 Juin 2017 (tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

	Article D.441-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu au 30 juin 2017					Article D.441-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu au 30 juin 2017					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées (*)	31 590 € TTC		252 € TTC		31 842 € TTC	886 417 € TTC	34 446 € TTC	9 819 € TTC	631 107 € TTC		1 561 789 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (%)	0,60%		0,00%		0,60%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (%)						0,80%	0,00%	0,00%	0,60%		1,40%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues (*)	5 932 € TTC										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) :					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) :					

(*) Préciser HT ou TTC

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

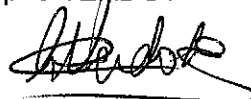
Le mandat de Commissaire aux comptes de la société CHD AUDIT Ile de France, dont le siège social est 22 rue de Madrid – 75008 PARIS, arrive à échéance et est renouvelé pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le compte de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Il est décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant, pour la même durée, de la société A.E.C. AUDIT et COMMISSARIAT, dont le siège social est 40 avenue du Général de Gaulle – 03105 MONTLUÇON.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président
Christophe VERDOT



RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2017 12</i>	<i>30/06/2016 12</i>	<i>30/06/2015 12</i>	<i>30/06/2014 12</i>	<i>30/06/2013 12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	600 250	600 250	600 250	600 250	600 250
Nombre d'actions - ordinaires	343 000	343 000	343 000	343 000	343 000
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 917 424	5 487 856	5 416 915	4 774 248	4 590 384
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	727 295	577 070	634 450	557 492	407 989
Impôts sur les bénéfices	247 406	201 623	159 330	107 071	
Dot. Amortissements et provisions	(27 088)	(37 465)	146 532	172 661	104 727
Résultat net	506 978	412 912	328 589	277 760	303 262
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1	1	1	1	1
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1	1	1	1	1
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	9	9	8	8	10
Masse salariale	270 938	259 933	241 384	231 174	230 292
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	89 643	86 541	93 428	77 249	87 213

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 49 ROUTE D'AUXERRE 89470 MONTEAU

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 5 1 5 1 7 3 4 7 0 0 0 4 0

Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				30062017		30062016		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	111 093	111 093		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	321 947	50 921	271 026	274 477
		Constructions	AP	AQ	1 590 345	1 487 528	102 817	141 531
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	93 880	84 222	9 658	13 767
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	115 442	85 223	30 219	22 911
		Immobilisations en cours	AV	AW	17 163		17 163	3 800
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	2 217 647		2 217 647	2 088 531
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	188 533		188 533	187 948
		Autres titres immobilisés	BD	BE	2 689		2 689	2 689
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	3 453		3 453	3 185	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 662 192	1 818 986	2 843 205	2 738 840	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	1 465 483	42 895	1 422 588	1 492 906
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 031 895	119 898	1 911 997	1 687 904
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 304 182	65 000	1 239 182	1 146 223
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	381 760		381 760	1 247 745	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 122		3 122	2 799	
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 186 442	227 793	4 958 649	5 577 577	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	9 848 633	2 046 779	7 801 854	8 316 417	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		407	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :					8 451	
			Stocks :					
						Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 250)	DA	600 250	600 250	600 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 911 137	1 911 137	1 911 137
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	283 092	283 092	283 092
	Réserve légale (3)	DD	60 025	60 025	60 025
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	23 430	23 430	23 430
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	4 142	4 142	4 142
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 245 123	1 832 211	1 832 211
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	506 978	412 912	412 912
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	5 634 176	5 127 198
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	33 924	29 721	29 721
	TOTAL (III)	DR	33 924	29 721	29 721
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 275 135	1 275 135	1 275 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	545 744	851 466	851 466
	Dettes fiscales et sociales	DY	241 239	412 067	412 067
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	71 637	620 829	620 829	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 133 754	3 159 497	3 159 497
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 801 854	8 316 417	8 316 417
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	4 142	4 142	4 142
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 133 754	3 159 497	3 159 497	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE								Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 775 837	FB		FC	5 775 837	5 350 390		
	Production vendue	biens *	FD	3 749	FE		FF	3 749	4 253	
		services *	FG	137 837	FH		FI	137 837	133 214	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 917 424	FK		FL	5 917 424	5 487 856		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	1 673	1 704		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	165 832	200 505		
	Autres produits (1) (11)					FQ	30	9		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 084 958	5 690 075		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 019 178	3 793 239	
Variation de stock (marchandises)*						FT	92 329	2 458		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 530	5 974		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	592 054	674 935		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	114 245	104 482		
Salaires et traitements*						FY	270 938	259 933		
Charges sociales (10)						FZ	89 643	86 541		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations					GA	57 588	57 628	
			- dotations aux amortissements*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	76 155	95 321	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 203	8 211	
Autres charges (12)							GE	122	11 927	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 327 984	5 100 649		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	756 974	589 425
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 213	2 372		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 873	26 144		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	5 086	28 517		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 190	6 353		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	3 190	6 353		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	1 896	22 164
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	758 870	611 589

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 892	6 991	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 192	6 991	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	18 678	4 045	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18 678	4 045	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 486)	2 946	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	247 406	201 623	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 104 236	5 725 582	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 597 259	5 312 670	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	506 978	412 912	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	3 840	3 840
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 199	4 043	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 500	5 768	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	798	1 882	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9							
		TOTAL II				KD		111 093		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains				KG		321 947		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		1 268 242		KK		KL		7 622				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM				KN		KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		314 481		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		97 843		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV				KW		KX					
		Matériel de transport*				KY		36 900		KZ		LA		11 000			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		67 542		LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		3 800		LI		LJ		31 985				
	Avances et acomptes				LK				LL		LM						
	TOTAL III				LN		2 110 755		LO		LP		50 607				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T					
		Autres participations				8U		2 276 479		8V		8W		129 701			
Autres titres immobilisés				1P		2 689		1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières				1T		3 185		1U		1V		268					
TOTAL IV				LQ		2 282 353		LR		LS		129 969					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		4 504 201		ØH		ØJ		180 576					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
INCORP.		TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7					
		TOTAL II				IO		LV		111 093		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		321 947		LZ				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		1 275 864		MC				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				MF				
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		314 481		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		3 964		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN				MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		47 900		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		67 542		MU			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW				MX				
	Immobilisations corporelles en cours		18 622		MY		MZ		NA		17 163		NB				
Avances et acomptes				NC		ND		NE				NF					
TOTAL III		18 622		IY		NG		3 964		2 138 776		NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7				ØW				
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		2 406 180		ØZ				
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2 689		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		3 453		2G				
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2 412 322		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		18 622		I4		ØK		3 964		ØL		4 662 192		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des certitudes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>110 VIGNE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																									
CADRE A																																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																							
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN																				
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			111 093			PF			PG			PH			111 093														
Terrains			PI			47 470			PJ			3 451			PK			PL			50 921														
Constructions			Sur sol propre			PM			1 143 444			PN			43 576			PO			PQ			1 187 020											
			Sur sol d'autrui			PR						PS						PT			PU														
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			297 749			PW			2 759			PX			PY			300 508														
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			84 076			QA			4 109			QB			3 964			QC			84 222											
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG																				
			Matériel de transport			QH			13 989			QI			3 692			QJ			QK			17 681											
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			67 542			QM			QN			QO			67 542														
			Emballages récupérables et divers			QP						QR			QS			QT																	
TOTAL III			QU			1 654 269			QV			57 588			QW			3 964			QX			1 707 893											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			1 765 362			ØP			57 588			ØQ			3 964			ØR			1 818 986											
CADRE B																																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																			
												Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																							
												DOTATIONS			REPRISES																				
Immobiliations amortissables												Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements												M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6					
TOTAL I																																			
Autres immob. incorporelles												N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1					
TOTAL II																																			
Terrains												Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8					
Constructions												Sur sol propre			R1			R2			R3			R4			R5			R6					
												Sur sol d'autrui			R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
Ins. gales, agenc. et am. des const.												S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2					
Inst. techniques mat. et outillage												T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9					
Autres immobilisations corporelles												Inst. gales, agenc. am. divers			U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
												Matériel de transport			U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
												Mat. bureau et inform. mobilier			V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
Emballages récup. et divers												W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1					
TOTAL III												X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8					
Frais d'acquisition de titres de participation												NL									NM									NO					
TOTAL IV																																			
Total général (I+II+III+IV)												NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)												NW						Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY						Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C																																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																																			
												Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice														
Frais d'émission d'emprunt à étaler																		Z9			Z8														
Primes de remboursement des obligations																		SP			SR														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	29 721	4 203	4 203	33 924
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	316 673	76 155	165 034	227 793
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	346 394	80 358	165 034	261 717
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	188 533	UM	407	UN	188 126			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 453	UV		UW	3 453			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	170 911		170 911					
	Autres créances clients		UX	1 860 984		1 860 984					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	29 673		29 673				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	23 699		15 249		8 451		
	Groupe et associés (2)		VC	228 427		228 427					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 022 382		1 022 382					
	Charges constatées d'avance		VS	3 122		3 122					
	TOTAUX			VT	3 531 185	VU	3 331 155	VV	200 029		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 275 135		1 275 135						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	545 744		545 744						
Personnel et comptes rattachés		8C	62 967		62 967						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35 599		35 599						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	45 783		45 783					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	86 737		86 737					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 153		10 153					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	71 637		71 637						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 133 754	VZ	2 133 754					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>110 VIGNE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30062017</u>					
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	506 978			
			de son conjoint						WB				
					moins part déductible*		à réintégrer :		WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 203	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	4 203			
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	247 406	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8				
			- imposées au taux de 0 %						ZN				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		WN					
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I		WR	758 587		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV				
			- imposées au taux de 0 %						WH				
			- imposées au taux de 19 %						WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC					
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	16 369	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	16 369		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	742 218	XJ			
						déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	742 218	XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Engagement retraite	8X	4 203	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	4 203	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 832 211	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	412 912		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	2 245 123		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		2 245 123				
					ZH		2 245 123						
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	263 705		315 227					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	29 220		XQ	35 652		27 228					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	168 004		174 901					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 916		8 959					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	412		ST	115 778		148 620					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	592 054		674 935					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	15 142		16 210					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	99 103		88 272					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	114 245		104 482					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 156 715		1 044 436					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	931 844		872 419					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *				ØB	254 151							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP	8,78		8,68					
	Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0,24 %		0,54 %					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	Matériel et outillage 01111997	3 964			3 964		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1	300	300	300				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

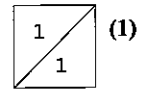
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.07.2016..... et clos le : 30.06.2017.....		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	5 775 837	
Production vendue – Biens	OB	3 749	
Production vendue – Services	OC	137 837	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 673	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	30	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	14 690	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL I	OM	5 933 816
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	4 019 178	
Variation de stocks (marchandises)	OO	92 329	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	11 530	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	556 402	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	6 432	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	122	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	79 567	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	4 765 560
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 168 256
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 168 256	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire (article 38 de l'am. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062017 N° SIRET 3 5 1 5 1 7 3 4 7 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 110 VIGNE

ADRESSE (voie) 49 ROUTE D'AUXERRE

CODE POSTAL 89470 VILLE MONTEAU

Summary table with 4 columns: Number of associates, SIREN, Number of shares, and P code.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Form for the first moral person: SA, 110 AGROSERVICES, 431943992, 331 000 shares.

Form for the second moral person (empty).

Form for the third moral person (empty).

Form for the fourth moral person (empty).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Form for the first physical person: Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), etc.

Form for the second physical person (empty).

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062017

N° SIRET

3	5	1	5	1	7	3	4	7	0	0	0	4	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

110 VIGNE

ADRESSE (voie)

49 ROUTE D'AUXERRE

CODE POSTAL

89470

VILLE

MONETEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOREAL

N° SIREN (si société établie en France)

383480407

% de détention

23,25

Adresse :

N°

Voie

MOULIN DE CHAMPAGNE

Code Postal

01450

Commune

VONNAS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

110 VIGNE

49 ROUTE D'AUXERRE
89 470 MONETEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 Juin 2017



SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de Madrid - 75008 PARIS - 343 205 027 RCS Paris - Tél. 01 40 21 82 62 - Fax : 01 40 21 82 83 - www.groupechd.fr

110 VIGNE

SAS au Capital de 600.250 €

*Siège Social : 49 route d'Auxerre
89470 MONETEAU*

RCS : AUXERRE 351 517 347

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2017*

SAS 110 VIGNE

49, Route d'Auxerre

89 470 MONETEAU

Paris, le 15 Novembre 2017

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 Juin 2017*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

JMB/LAM

 **commissaire
aux comptes**

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de Madrid - 75008 PARIS - 343 205 027 RCS Paris - Tél. 01 40 21 82 82 - Fax : 01 40 21 82 83 - www.groupechd.fr

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

CHD Audit - Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

110 VIGNE

*49 ROUTE D'AUXERRE
89 470 MONETEAU*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 Juin 2017



SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de Madrid - 75008 PARIS - 343 205 027 RCS Paris - Tél. 01 40 21 82 82 - Fax : 01 40 21 82 83 - www.groupechd.fr

110 VIGNE

SAS au Capital de 600.250 €

*Siège Social : 49 route d'Auxerre
89470 MONETEAU*

RCS : AUXERRE 351 517 347

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2017

SAS 110 VIGNE

49 Route d'Auxerre

89 470 MONETEAU

Paris, le 15 Novembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 Juin 2017**, sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la **SAS 110 VIGNE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

JMB/LAM

 **commissaire
aux comptes**

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de Madrid - 75008 PARIS - 343 205 027 RCS Paris - Tél. 01 40 21 82 82 - Fax : 01 40 21 82 83 - www.groupechd.fr

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

CHD Audit - Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

